

Objectifs :

A la fin de la formation de sauveteur secouriste du travail SST (*secourisme en entreprise SST*), le participant sera capable de connaître les principes de base de la prévention, rechercher les risques pour protéger, examiner une victime, alerter les secours et secourir une victime jusqu'à la prise en charge des secours spécialisés.

Public :

Tout public. Groupe de 4 à 10

Prérequis :

Aucun prérequis

Durée :

14 heures

Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposés interactifs
Démonstration par le formateur
Etude de cas
Mise en situation

Il est délivré au stagiaire ayant suivi la formation avec succès **une carte de sauveteur secouriste du travail.**

Matériel d'apprentissage :

Défibrillateur de formation avec accessoires, lot de mannequins avec peaux de visage individuelles
Divers matériels pour la réalisation des cas concrets
Matériel d'entretien des mannequins et accessoires

Modalités de suivi de l'exécution du programme :

Feuille d'émargement
Attestation de Formation
Feuilles d'évaluation

Evaluation de la formation :

Les acquis sont évalués par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques tout au long de la formation

Programme

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1- Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention
- 2- Etre capable de réaliser une protection adaptée
- 3- Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- 4- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- 5- Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

- 6- Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 7- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- 8- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)